



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 12 octobre 2020 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- Mme                    Véronique Hirsch, Présidente
- Mmes                 Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM.                   Patrick Amstad, Marc Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
- M.                     Guy Lavorel, Maire
- Mme                  Béatrice Hirsch, Adjointe
- M.                     Marc Truan, Adjoint
- M.                     Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

**Excusé(e)s :**        Mme Christine Tomassi et M. Alexandre Moraga

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Présentation du projet de budget pour 2021
6. Projets de délibérations :
  - 6.1. Délibération D208 : Approbation des comptes 2019 :
    - a) de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées
    - b) de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »
      - Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements
      - Vote de la délibération
  - 6.2. Projet de délibération D209 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 490'000.- destiné à financer l'achat des parcelles no 10872, 10873, 10874 et 10875 au lieudit Les Sausac :

- Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements
- Vote de la délibération

6.3. Projet de délibération D210 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 2'800'000.- destiné à l'achat de la propriété de l'avenue des Crêts 6 à Troinex, parcelle no 10382, et autorisation d'emprunter :

- Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements
- Vote de la délibération

## 7. Propositions individuelles et questions

---

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes. Elle excuse les absences de Mme Christine Tomassi et de M. Alexandre Moraga.

Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour, qui n'appelle pas de remarques.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020**

Le procès-verbal du 14 septembre 2020 est approuvé avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

La Présidente a reçu deux lettres dont elle donne lecture.

Lettre de Mme Josiane Magnenat, élue au Conseil des anciens :

*« Mesdames, Messieurs, chers Amis,*

*Par ces quelques lignes j'aimerais vous exprimer un grand merci de m'avoir élu à nouveau membre du Conseil des anciens pour la législature 2020-2025. Soyez assurés que je mettrai tout en œuvre pour continuer à m'impliquer dans la tâche qui m'est confiée. Je suis heureuse de poursuivre cet engagement qui me tient à cœur depuis plusieurs années.*

*Je remercie aussi la mairie et tout son personnel pour leurs disponibilités et le soutien qu'ils m'apportent à chaque fois que je les sollicite et je vous présente, mesdames messieurs chers amis, mes plus cordiales salutations. »*

Au nom du bureau du Conseil municipal, la Présidente remercie à son tour Mme Magnenat pour son engagement.

Lettre de Mme Marguerite Salzmänn, pour le comité de la Ferme Rosset :

Avant de donner lecture de cette lettre, la Présidente souligne que le Conseil municipal élira formellement le comité de la Ferme Rosset lors d'une séance ultérieure.

*« Mesdames, Messieurs,*

*Nous vous informons par la présente que l'ensemble des membres du comité de la Ferme Rosset se représente. Il s'agit de : Mme Anne-Christine Lennard, présidente et responsable des expositions, Mme Marguerite Salzmänn, secrétaire et trésorière, Mme Lydie Lane, responsable des concerts, Mme Judith Steiger, responsable des contes, M. Paul Buclin, assistant technique, M. Maurice Desjacques, assistant technique, et Mme Béatrice Hirsch, représentante de la Mairie.*

*Par ailleurs, afin de promouvoir la diversité culturelle proposée par la ferme Rosset, certains membres de ce comité ne sont pas domiciliés sur la commune de Troinex.*

*Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.*

*Pour le comité de la ferme Rosette : Marguerite Salzmänn. »*

### **3. Communications des Président-e-s de commissions**

La Présidente rappelle que ce nouveau point de l'ordre du jour permet de faire un bref retour sur le travail effectué dans les commissions. Elle donne la parole à M. Annen, président de la commission finances, sécurité et règlements.

M. Annen annonce que cette commission s'est réunie le 16 septembre 2020. Ses membres ont étudié le projet de développement d'un axe de mobilité douce reliant la parcelle des Crêts au centre du village, qui fait l'objet d'un rapport au point 6 de la présente séance. Les commissaires ont aussi parlé du rachat des terrains de l'Etat de la zone sportive qui sera construite prochainement et qui fera aussi l'objet d'un rapport au point 6. Enfin, les commissaires ont reçu des représentants du Conseil de Fondation de l'EMS de Drize, qui ont fourni des explications précieuses au sujet des comptes de l'EMS, de la fondation et de l'association.

La Présidente donne ensuite la parole à M. Botbol, président de la commission urbanisme, mobilité et grands projets, qui s'est également réunie depuis le Conseil municipal du 14 septembre 2020.

M. Botbol remercie son vice-président, M. Odier, de l'avoir remplacé lors des commissions. Depuis la reprise des séances post-confinement, les commissaires ont travaillé sur le projet du champ du Curé, le plan directeur communal, un projet de mobilité douce, la question du stationnement et le rachat de certaines parcelles.

### **4. Communications de la Mairie**

*Communications de M. Guy Lavorel, Maire :*

#### **Restitution des ateliers de concertation concernant le projet de Plan directeur communal**

Suite aux trois ateliers de concertation du PDCom qui ont eu lieu à la fin de l'année passée et au début de cette année, ateliers qui ont rencontré un grand succès, une 4ème soirée aurait dû avoir lieu pour présenter les résultats et les nombreuses idées qui sont ressorties de ces ateliers.

En raison de la pandémie et du confinement imposé durant le printemps, cette 4ème séance n'a pas pu être organisée, ou alors elle aurait dû se dérouler avec beaucoup de restrictions. La Mairie a donc décidé, avec les mandataires qui sont en charge de ce projet, de réaliser des petits films qui présentent les résultats de ces ateliers.

4 films vont donc prochainement être mis en ligne sur le site internet de la commune, sur les thématiques suivantes :

- La démarche participative mise en place au moyen des 3 ateliers
- L'urbanisme
- La mobilité
- L'environnement

Ces films ont déjà été présentés aux membres de la commission d'urbanisme et un tout-ménage sera envoyé prochainement à la population pour annoncer la mise à disposition de ces films.

Les personnes qui ne disposeraient pas d'ordinateur ou de connexion internet pourront venir au secrétariat de la mairie pour visionner ces films.

#### **Travaux de rénovation de l'épicerie**

M. le Maire annonce que les travaux de rénovation de l'épicerie, pour lesquels le Conseil municipal a voté un crédit lors de la séance du 24 juin, vont commencer la semaine du 26 octobre.

Le local de l'ancienne poste a été aménagé pour accueillir provisoirement l'épicerie. La semaine prochaine (vacances scolaires), l'épicier va déménager son commerce, avec l'aide bien sûr d'une entreprise de déménagement. A la fin de la semaine ou au plus tard le 26 octobre, l'épicerie rouvrira donc dans ces locaux provisoires, dans lesquelles elle restera en principe jusqu'au mois de juin de l'année prochaine.

Des banderoles informant les clients de ce déménagement provisoire seront placées sur le bâtiment qui sera en travaux.

## **Visites-villas**

Les visites-villas sont une prestation proposée par les Services industriels de Genève, en collaboration avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) et les communes intéressées. Elles ont pour but de donner des conseils personnalisés aux propriétaires de villas pour les aider à réduire leur consommation d'énergie (électricité, eau, gaz, etc.), que ce soit au niveau de l'équipement de leur maison, de travaux à effectuer ou simplement d'habitudes à changer.

Ce sont des personnes formées dans ces différents domaines qui rendent visite aux propriétaires intéressés pour leur prodiguer ces conseils. Le coût d'une visite est de CHF 700.- ; les SIG participent à raison de 300.-, l'OCEN également 300.- et les 100.- restant peuvent soit être pris en charge par la commune, soit facturés aux propriétaires qui s'inscrivent pour une visite.

La commission Développement durable et infrastructures ayant accepté, lors de sa séance du 31 août dernier, que la commune prenne en charge les 100.- par visite, cette action va commencer cet automne. Tous les propriétaires de maisons vont donc recevoir prochainement un courrier pour leur proposer cette prestation.

La Mairie dispose, en 2020, d'un budget pour 50 visites (CHF 5'000.-) et a prévu la même somme au budget 2021.

Si cette action a du succès et que le budget prévu, qui pourra encore être discuté en commission des finances, n'est pas suffisant, la Mairie proposera au Conseil de voter éventuellement une rallonge.

### Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

#### **Semaine de la démocratie**

Mme Hirsch rappelle que comme cela a été annoncé au mois de septembre, la commune a participé à la semaine de la démocratie en proposant aux classes de 7 et 8 P de l'école de visiter la mairie.

Judi passé, 4 classes sont donc venues à la mairie, à tour de rôle ; elles ont fait le tour des différents bureaux et ont reçu des explications de Mmes Forestier et Schupbach, qui les accompagnaient. Puis l'Exécutif, qui tenait sa séance hebdomadaire, a reçu les élèves et leur a consacré un moment au cours duquel il a présenté les différentes étapes d'un projet communal et a répondu à leurs questions.

Concernant le projet, la Mairie a parlé du projet de skatepark : il a beaucoup intéressé les élèves, qui y sont tous favorables et qui espèrent qu'il sera réalisé le plus rapidement possible !

La partie « questions » était très intéressante également et c'est surtout M. le Maire qui a été interpellé ; voici quelques exemples de questions :

- Quels sont les avantages d'être Maire ?
- A quel âge peut-on devenir Maire ?
- Voulez-vous vous représenter ?

Mais aussi :

- Pourquoi n'avons-nous pas une piscine municipale ?
- Pourquoi doit-on agrandir Troinex ?
- A quoi sert l'argent des impôts ?
- Y aura-t-il une fête des 8P cette année ?

#### **Festival Assemblage'S**

Le festival a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2020. Cette édition, toute particulière compte tenu des conditions sanitaires, fut à la hauteur des attentes du nombreux public. Il y a eu beaucoup d'émotion, tant pour les artistes que pour les spectateurs, et les retrouvailles avec la culture ont vraiment été magiques.

Les membres de la Mairie remercient toutes celles et ceux qui ont œuvré, peu ou prou, pour la réussite de ce festival. Ils signifient surtout leur gratitude à son directeur, M. Patrick Hess qui, comme à son habitude, n'a pas ménagé sa peine pour offrir des spectacles grandioses.

#### **Manifestations prévues jusqu'à la fin de l'année**

La Mairie a pris les décisions suivantes concernant les prochaines manifestations :

- Le brunch campagnard de l'automne est annulé.
- La Mairie avait donné son accord pour l'organisation du troc-vente du 7 novembre, mais les

- organisateurs-trices ont décidé de l'annuler.
- La soirée de la commune du 20 novembre devrait avoir lieu, mais avec moins d'invités (notamment pour les sociétés : maximum 2 personnes par société).
  - Les dimanches après-midi « jeux » pour les familles, dans l'ancienne salle communale, pourront recommencer au début du mois de novembre, mais avec un plan sanitaire.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

**Nouveau petit véhicule électrique du service de la voirie**

Le service de la voirie et des espaces verts a reçu le véhicule électrique à 3 roues pour lequel le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 22'000.- au mois de juin.

Les collaborateurs de ce service sont très satisfaits de cette acquisition et remercient la Mairie et le Conseil municipal. M. Truan fait circuler des photographies du véhicule.

**5. Présentation du projet de budget pour 2021**

La Présidente passe la parole à M. Truan qui donne connaissance des principaux éléments du projet de budget 2021 et qui cite certaines informations qui ont été envoyées par écrit aux membres du Conseil :

**Projet de Budget de fonctionnement**

La commune a réussi à équilibrer son budget pour 2021, tout comme en 2020, avec un excédent de revenus de CHF 12'107.-. Le total des revenus est projeté à CHF 9'732'555.- pour un total de charge de CHF 9'720'448.-.

**91 IMPÔTS COMMUNAUX**

L'augmentation des revenus est essentiellement expliquée par une hausse des recettes fiscales estimées pour 2021 selon le détail suivant :

Le total des recettes fiscales donné pour le projet du budget 2021 se monte à CHF 6'807'400.-, contre CHF 6'590'100 en 2020 et CHF 6'704'356.- en 2019.

**91.40 Recettes fiscales des personnes physiques**

Pour rappel, les estimations fiscales sont réalisées sur la base des informations à disposition de l'administration fiscale cantonale (AFC) au 30 juin 2020, ainsi que sur des hypothèses de croissance recommandées par le GPE (groupe de perspectives économiques). Le GPE se compose de représentants des collectivités publiques (Etat et ville de Genève), du milieu bancaire et des principales caisses de compensation du canton. Sa mission consiste à arrêter un choix d'hypothèses économiques et à se prononcer sur une solution. Son principal objectif est de faciliter l'élaboration des budgets des collectivités publiques genevoises et des entreprises publiques.

S'agissant des autres dépenses de fonctionnement, M. Truan livre quelques éléments saillants du projet de budget 2021.

**33.31 Médias et communication – Augmentation des charges biens et services + CHF 72'300**

Afin de professionnaliser et d'améliorer la communication, la Mairie souhaite externaliser la gestion de la communication ainsi que l'édition du journal communal. Les honoraires pour 2021 sont estimés à CHF 80'000.-, montant qui comprend le développement d'une nouvelle image et l'implantation d'une charte graphique. Par la suite, les honoraires sont estimés à CHF 60'000.- par année.

**54.36 Famille et Protection jeunesse – Augmentation des charges de transferts + CHF 61'700**

**FASe animateurs « hors murs » + CHF 44'800**

Un nouveau poste est actif depuis le 2ème semestre 2020, selon les souhaits de l'équipe TSHM et de la commune, afin d'améliorer les actions préventives et pour tenir compte de l'accroissement de la population.

**Garderie Gaspard & Trottinette + CHF 20'000**

Les inscriptions pour l'année 2020-2021 sont en baisse, ce qui génère une diminution des recettes

d'écolage et augmente la part subventionnée par la commune. Par ailleurs, une jeune apprentie domiciliée sur la commune a été engagée à la rentrée scolaire 2020.

### **61.30 Routes communales – Augmentation des charges de personnel + CHF 89'500**

Au cours de l'exercice 2020, nous avons engagé une nouvelle responsable technique pour remplacer le départ à la retraite de M. Serrano, avec une augmentation du taux d'activité de 25%. De plus, un poste supplémentaire a été ouvert au service des routes et des espaces verts, avec l'engagement d'un nouvel employé en août 2020.

### **61.36 Routes communales – Augmentation des charges de transfert + CHF 15'000**

Dès le 1er janvier 2021, le canton a transféré aux communes les compétences en matière de réglementation du trafic pour les routes qui font partie des réseaux de quartiers non-structurant. Cela signifie qu'une grande partie de la signalisation et des marquages routiers, également pour les chantiers, seront gérés par les communes, avec toutefois un droit de regard du canton. Dans un premier temps, compte tenu des nombreuses questions qui restent en suspens concernant la charge de travail et les coûts liés à ces compétences, la Mairie souhaite collaborer avec la commune de Veyrier dans le cadre d'un mandat confié à un bureau d'ingénieurs. Le montant de CHF 15'000.- prévu au budget est donc une estimation.

## **PLAN DES INVESTISSEMENTS 2021**

Pour rappel, le plan des investissements vous est présenté pour vous informer sur les projets futurs. Il n'est pas soumis au vote du Conseil municipal et il ne constitue pas une autorisation de dépenses. Chaque nouveau projet devra faire l'objet, de manière individuelle, d'une demande de crédit.

En 2021, nous prévoyons des investissements bruts du patrimoine administratif pour un total de **CHF 4'969'300**. Ils sont essentiellement liés aux projets suivants :

- 02.50 Mise à l'étude du projet de transformation de la ferme Duvernay (estimation CHF 500'000)
- 21.50 Mise à l'étude du projet d'agrandissement de l'école (estimation CHF 500'000)
- 34.50 Mise à l'étude de la construction d'un centre intergénérationnel (estimation CHF 500'000)
- 54.50 Début de la construction d'une crèche et d'un nouveau club-house (estimation CHF 1'500'000)
- 61.50 Divers aménagement des routes et des axes pour la mobilité douce (estimation CHF 1'400'000)

Le tableau « Recensement des investissements prévisibles 2021-2024 » est joint aux documents du budget et permet une vision plus globale des projets sur une période de quatre ans.

M. Truan conclut sa présentation en rappelant que ces projets de budget de fonctionnement et de plan des investissements seront examinés dans leurs versions détaillées par la commission des finances le mercredi 28 octobre prochain à 18h30.

## **6. Projets de délibérations :**

### **6.1. Délibération D208 : Approbation des comptes 2019 :**

- a) de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées**
- b) de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »**

La Présidente passe la parole à Mme Schneider-Bidaux pour la lecture du rapport de la commission des finances, sécurité et règlements du 16 septembre 2020 (cf. Annexe 1).

M. Sizonenko, en situation de conflits d'intérêts, demande s'il doit voter. M. Niederhauser lui confirme qu'il doit s'abstenir de voter.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

*Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;*

*vu l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées ;*

*vu les bilans et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2019 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et les rapports sur la vérification des comptes de la fiduciaire GESTOVAL ;*

*vu l'approbation des comptes 2019 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex par le Conseil de Fondation le 25 mai 2020 ;*

*vu l'approbation des comptes 2019 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize » par voie de consultation électronique le 26 mai 2020 ;*

*vu le rapport de la commission des finances du 16 septembre 2020,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**décide**

**a) Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex**

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2019 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex avec un montant de CHF 1'268'080.60 de charges et de CHF 1'498'260.61 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 230'180.01. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel positif de CHF 36'498.35 et résultat extraordinaire positif de CHF 193'681.66.*
2. *D'approuver l'augmentation de capital de la Fondation de CHF 230'180.01.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2019 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 15'469'187.84.*

**b) Association EMS « Résidence de Drize »**

4. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2019 de l'Association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 9'711'982.42 de charges et de CHF 9'905'341.93 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 193'359.51.*
5. *D'approuver l'augmentation du capital de l'organisation de CHF 193'359'51.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2019 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'999'363.93.*

La Présidente procède au vote : **La délibération D208 est approuvée par 13 OUI et une abstention obligatoire.**

**6.2. Projet de délibération D209 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 490'000.- destiné à financer l'achat des parcelles no 10872, 10873, 10874 et 10875 au lieudit Les Sausac**

La Présidente passe la parole à Mme Schneider-Bidaux pour la lecture du rapport de la commission des finances, sécurité et règlements du 16 septembre 2020 (cf. Annexe 1).

M. A. Odier demande si, concernant la parcelle 10872 dont une partie est entretenue par les voisins, la démarche de prendre contact avec les propriétaires afin de savoir s'ils veulent racheter une partie du terrain sera faite par la Mairie.

M. Lavorel répond que l'Exécutif a déjà reçu les deux propriétaires des parcelles afin de connaître leurs intentions. Les propriétaires sont intéressés à acheter ces parties de terrain, qui leur seraient revendues au prix de la zone sportive, soit CHF 60.- le mètre carré. La commune ferait par ailleurs inscrire une servitude pour s'assurer que les terrains ne deviennent pas constructibles.

Mme la Présidente précise que les droits à bâtir – sur ces parcelles - des actuels propriétaires ne seront pas augmentés car les parcelles se trouvent en zone sportive.

M. Niederhauser ajoute que l'opération sera effectuée en deux temps. Dans un premier temps et lors de la séance du jour, les membres du Conseil municipal sont invités à approuver l'achat des parcelles. Dans un second temps, la Mairie informera les conseillers municipaux des discussions en cours menées avec les propriétaires, puis le Conseil municipal décidera de l'issue à donner à ces discussions. Ceci fera l'objet d'un vote ultérieur.

M. Calame demande si l'achat concerne l'entièreté des terrains en zone sportive appartenant à l'Etat de Genève, des deux côtés du chemin Dottrens, ou uniquement le côté des zones sportives.

M. Niederhauser lui répond qu'il s'agit bien des deux côtés.

Mme Schneider-Bidaux précise que, sur l'autre côté des terrains de sport, se trouve une haie placée pratiquement au milieu des terrains qui seront rachetés. Deux parties doivent être considérées : d'une part, la partie entre le chemin Dottrens et la haie et, d'autre part, la partie entre la haie et les villas. Ces deux parties sont à peu près équidistantes. Cette partie-là sera éventuellement revendue aux propriétaires actuels des terrains qui les utilisent et les entretiennent gratuitement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

*Vu le projet de construction d'une crèche et d'un restaurant, et de réaménagement de la zone sportive,*  
*vu le projet d'acte de l'étude Notaires à Carouge pour l'achat des parcelles no 10872 (1580 m<sup>2</sup>), 10873 (1227 m<sup>2</sup>), 10874 (5003 m<sup>2</sup>) et 10875 (249 m<sup>2</sup>), propriété de l'Etat de Genève, pour le prix de CHF 483'540.-,*  
*vu le montant des frais d'acte et des honoraires estimé à CHF 5'000.-,*  
*vu le rapport de la commission des finances du 16 septembre 2020,*  
*conformément à l'article 30 alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC),*  
*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**décide**

- 1. D'approuver l'acquisition des parcelles no 10872, 10873, 10874 et 10875, d'une surface totale de 8059 m<sup>2</sup>, situées au lieudit Les Saussac et propriété de l'Etat de Genève.*
- 2. D'autoriser le Maire et un adjoint à signer l'acte de vente-achat entre l'Etat de Genève et la commune de Troinex.*
- 3. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 490'000.- destiné à financer cet achat.*
- 4. De financer cette dépense au moyen des liquidités de la commune.*
- 5. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 6. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 12'250.- au moyen de 40 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.*
- 7. Vu l'utilité publique de cette transaction, de demander l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D209 est approuvée à l'unanimité (14 voix).**

**6.3. Projet de délibération D210 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 2'800'000.- destiné à l'achat de la propriété de l'avenue des Crêts 6 à Troinex, parcelle no 10382, et autorisation d'emprunter.**

La Présidente passe la parole à Mme Schneider-Bidaux pour la lecture du rapport de la commission des finances, sécurité et règlements du 16 septembre 2020 (cf. Annexe 1).

Mme Latour signale que la maison située à côté de la parcelle n°10382 est aussi en vente. Le terrain a une surface de 1'100 m<sup>2</sup>, contre 1'700 m<sup>2</sup> pour la parcelle n°10382. L'acquisition de la parcelle adjacente coûterait donc probablement moins chère à la commune que la somme de CHF 2'800'000.-. Mme Latour est consciente que le projet est déjà bien avancé et que la commission a travaillé dessus. Elle demande toutefois si l'achat de la parcelle adjacente serait envisageable.

M. le Maire répond que l'Exécutif sait que la maison voisine est à vendre. Cependant la commune n'a aucune garantie de pouvoir acquérir cette parcelle et ainsi de pouvoir créer une liaison de mobilité douce entre l'avenue des Crêts et les nouvelles constructions du Parc des Crêts. En effet, il existe un réel risque que des promoteurs fassent de la surenchère. A l'inverse, l'achat de la parcelle n°10382 est

pratiquement assuré et n'occasionnera aucune perte financière à la commune. En l'état, celle-ci souhaite acheter ce terrain, puis le dossier sera renvoyé à la commission urbanisme. Il appartiendra alors au Conseil municipal de déterminer si la commune constitue une servitude de passage et revend le terrain avec les droits à bâtir reportés, ou si elle essaie de réaliser un projet modèle de densification de la zone 5 (zone villas). Néanmoins, il pourrait également être envisagé d'acheter la parcelle adjacente afin d'étudier un projet de construction sur un plus grand terrain.

M. A. Odier demande si la parution de l'annonce dans la Tribune de Genève implique que la commune formule dans l'immédiat une offre d'achat dans l'hypothèse où elle déciderait d'acheter la parcelle adjacente.

M. le Maire annonce que des visites sont organisées pendant la semaine des vacances scolaires. Il visitera lui-même la maison avec la responsable technique de la commune, puis l'Exécutif décidera s'il fait une offre.

Selon M. Botbol, les promoteurs ne feront pas de surenchère s'ils ignorent que la commune s'intéresse à l'achat de la parcelle adjacente. Il craint que la commune ne rate l'occasion d'acheter cette parcelle si la Mairie et le Conseil tardent à prendre une décision.

M. le Maire explique que la commune a fait part aux propriétaires de son intérêt à l'achat de cette parcelle avant même la parution de l'annonce dans la presse. La commune ne peut en l'état pas agir davantage. En effet, une procédure particulière est suivie pour cette vente, car il n'y a pas d'héritiers directs.

M. Niederhauser ajoute que les promoteurs s'intéressent à cette parcelle. En effet, plusieurs personnes ont déjà demandé à l'administration communale des renseignements à son sujet. La commune ne sera donc pas la seule à formuler une offre d'achat.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

*Vu le projet d'acte de l'étude Notaires à Carouge pour l'achat de la parcelle 10382, d'une contenance de 1'721 m2, comportant le bâtiment d'habitation no 414 et le garage no 537, pour un prix d'acquisition de CHF 2'700'000.-,*

*vu le montant des frais d'acte et autres droits et honoraires, estimés par l'étude Notaires à Carouge à environ CHF 100'000.-,*

*vu le rapport de la commission des finances du 16 septembre 2020,*

*conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC), sur proposition de la Mairie,*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **Décide**

- 1. D'approuver l'acquisition de la propriété sise à l'avenue des Crêts 6 à Troinex, parcelle no 10382, d'une surface de 1'721 m2, comportant le bâtiment d'habitation no 414 et le garage no 537, selon le projet d'acte notarié établi par l'étude Notaires à Carouge.*
- 2. D'autoriser le Maire et un adjoint à signer l'acte notarié entre l'Etat de Genève et la commune de Troinex.*
- 3. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 2'800'000.- destiné à financer cet achat. Ce crédit se compose de :*
  - a) Prix d'acquisition de la parcelle no 10382 pour un montant de CHF 2'700'000.-.*
  - b) Frais d'acte et autres droits et honoraires estimés à CHF 100'000.-.*
- 4. De financer une partie de la dépense totale de CHF 2'800'000.- par le moyen de l'emprunt, en autorisant le Maire à contracter, aux meilleures conditions du marché et auprès de l'établissement de son choix, un emprunt d'un montant maximum de CHF 2'000'000.-.*
- 5. De financer le solde de cette dépense au moyen des disponibilités de la commune.*
- 6. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine financier.*
- 7. De charger le Maire et un adjoint de procéder à la signature de l'acte notarié.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D210 est approuvée à l'unanimité (14 voix).**

## 7. Propositions individuelles et questions

**Parcage de voitures au chemin des Dolens :** Mme Latour rapporte qu'un habitant de la commune lui a fait état de parcs de voitures au chemin des Dolens, ce qu'elle a pu effectivement constater. Elle demande s'il serait possible de fermer cet accès afin que les voitures ne s'y garent plus. Les conducteurs garderaient la possibilité de parquer leur voiture sur le parking de la salle des fêtes.

M. le Maire répond que la commune cherche actuellement une solution à ce problème. En l'état, tout conducteur qui gare sa voiture dans ce chemin est passible d'une amende de CHF 150.-. Toutefois, la commune ne parvient pas à fermer l'accès au chemin des Dolens, car des riverains doivent pouvoir accéder à leur maison. M. le Maire confirme que les conducteurs pourraient parquer leur voiture sur le parking de la salle des fêtes.

**Afficheurs de vitesse :** Mme Raymond-Dorsay explique que la commune de Bardonnex s'est dotée d'indicateurs de vitesse indiquant le montant de l'amende en cas de dépassement de la vitesse autorisée sur la route. Elle demande si le même type d'afficheurs de vitesse pourrait être installé sur la commune.

M. Niederhauser ignore si ce système peut être adapté aux indicateurs de la commune ou s'il faudrait remplacer le système des radars actuels. Il se renseignera.

**Parcage de voitures au chemin des Moulins-de-Drize :** Mme Latour a constaté que des conducteurs, en particulier des artisans, laissent régulièrement leur voiture sur le chemin des Moulins-de-Drize, entre le panneau indicateur de vitesse (20 km/h) et la route de Troinex, ce qui a pour effet de bloquer l'accès au chemin. Ceci est certes sanctionné d'une amende de CHF 120.-, mais l'installation d'un poteau supplémentaire suffirait à empêcher les conducteurs de garer leur voiture à cet endroit.

M. Lavorel prend note de la remarque de Mme Latour et la Mairie entreprendra les démarches nécessaires.

**Container sur le chemin des Saules :** Mme Latour a constaté que le revêtement du container récemment installé au chemin des Saules était déjà usé. Elle ignore s'il s'agit d'un problème de qualité et a signalé ce problème à Mme Schupbach.

M. Truan explique que ce container est un modèle d'occasion. M. Niederhauser ajoute que la commission qui se réunira mercredi décidera du modèle définitif et des finitions de ce container.

**Heures d'utilisation des containers et levées des déchets :** Mme Latour rapporte que de nombreuses personnes ne respectent pas les horaires pour le dépôt du verre. Ils le déposent en pleine nuit, ce qui provoque beaucoup de bruit. De plus, le container sur le chemin des Saules est constamment rempli et de nombreux déchets, comme du papier, sont déposés à côté. Elle se demande si un autre endroit ne devrait pas être recherché ou si le nombre de levées ne devrait pas être augmenté.

M. Niederhauser répond qu'il s'agit d'un problème récurrent que l'on retrouve malheureusement partout où se trouvent des containers. La commune essaiera de sensibiliser les gens sur le respect des heures d'utilisation des containers. En ce qui concerne le dépôt des déchets à côté des containers, la Mairie demandera aux entreprises d'effectuer davantage de levées et au service de la voirie de vérifier plus régulièrement l'état de ces emplacements.

M. le Maire ajoute que la commune a pris des mesures par rapport à la déchetterie principale. Par ailleurs, un courrier est envoyé aux personnes responsables lorsque celles-ci sont identifiées.

**Article sur le Parc des Crêts :** M. Annen évoque un article de la Tribune de Genève relatant la pose de la première pierre du Parc des Crêts. L'article mentionne que les promoteurs sont très satisfaits du projet et qu'ils se félicitent de la bonne collaboration avec le département de M. Antonio Hodgers. Or, l'article n'évoque en rien la collaboration de la commune de Troinex. M. Annen tient à préciser que les habitants de Troinex savent que ce projet a aussi pu aboutir grâce à la bonne collaboration de la commune.

**Panneaux du chemin des Saules :** Mme Schneider-Bidaux explique que 2 panneaux « interdiction de parking » ont été installés au chemin des Saules. Ils ont permis une limitation du parking pendant une certaine période, mais ont été enlevés la semaine précédant cette séance. Elle ignore qui les a enlevés mais soupçonne un employé des entreprises chargées de la construction des maisons sur ce chemin.

M. Niederhauser l'ignore également, mais il se renseignera.

**Occupation des places de parking par les employés des chantiers :** M. Botbol rapporte que des employés des entreprises chargées du projet des Crêts garent constamment leur voiture sur des places de parking au Vidollet-la-Forge, de 7h00 à 18h00. Il s'agit d'ouvriers frontaliers qui viendront travailler pendant un certain temps à Troinex compte tenu de l'ampleur du chantier. Le chemin de Saussac et le chemin Lullin connaissent la même problématique. M. Botbol demande si la commune peut suggérer aux entreprises d'inciter leurs employés à garer leur voiture sur le chantier.

M. le Maire explique que ces places de parking sont actuellement situées en zone blanche, la commune ne peut donc rien faire en l'état. Néanmoins, il rappelle que la Mairie et la commission d'urbanisme travaillent sur un projet consistant à créer des zones bleues avec macaron, où les voitures pourraient stationner au maximum quatre heures. Quant à l'identité des ouvriers concernés, il existe un immense parking au Parc des Crêts. Par conséquent, M. le Maire pense que ce sont plutôt les ouvriers du chantier du chemin Lullin qui garent leur voiture à cet endroit.

**Collaboration de la commune avec le Parc des Crêts :** M. A Odier demande si la collaboration de la commune avec le Parc des Crêts continuera et, le cas échéant, dans quelle mesure.

M. le Maire répond par la positive. Bien que la commune ait fini son travail sur le projet, elle reste à disposition des habitants pour d'éventuelles questions et fera le lien entre les habitants et les promoteurs en cas de problèmes.

**Camions traversant le village de Troinex :** Mme Latour a constaté que des camions transportant de la terre traversaient le village de Troinex, bien que la Mairie ait incité les promoteurs de la parcelle des Crêts à faire en sorte que les camions de ce chantier ne passent pas par le centre du village.

M. le Maire confirme que ces camions ne doivent pas traverser le village. M. Botbol pense qu'il s'agit de camions qui se rendent au chantier du chemin Lullin.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h00.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Véronique Hirsch

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

## **RAPPORT COMMISSION DES FINANCES, SÉCURITÉ ET RÈGLEMENTS DU 16 SEPTEMBRE 2020**

### **Objets soumis aux votes :**

#### **1.) Examen des comptes annuels 2019 de la Fondation Intercommunale et de l'Association de l'EMS de Drize**

MM. Querio et Forestier font une présentation des comptes et de la situation actuelle de l'EMS. Après un début d'année difficile, la situation actuelle s'améliore. Le budget 2020, après corrections, présentait un déficit d'environ CHF 200'000. Depuis l'engagement du nouveau directeur, M. Carron, la situation semble s'apaiser et le taux d'absentéisme est en baisse (5% en juin 2020). Par ailleurs, aucun cas positif au Covid n'a été constaté à ce jour. Le taux d'occupation se situe à 99.5%. Il nous est fait part également du rapport de la Cour des comptes effectué suite à des plaintes émises contre le comité. C'est la Cour elle-même qui fait le choix du type de contrôle qu'elle fait. Dans ce cas, un examen sommaire. La Cour a relevé entre autres que certains protocoles n'avaient jamais été établis dans le cadre du fonctionnement de l'EMS. Il est aussi rappelé que c'est le Conseil de Fondation, en tant qu'organe suprême, qui est responsable et qui doit s'assurer du respect des protocoles.

Les comptes 2019 de la FICBCT (fondation) présentent un bénéfice opérationnel de CHF 36'498 et un résultat total de CHF 230'180. Les revenus sont constitués principalement des loyers encaissés et les charges des amortissements, d'un droit de superficie pour le terrain et des frais d'entretien du bâtiment. Depuis 2018, les comptes de la Fondation sont présentés selon les normes MCH2.

En ce qui concerne l'association, l'équilibre budgétaire est calculé sur une base d'un taux d'occupation de 98%, ce qui laisse une marge bénéficiaire de 1% environ, avec un taux moyen d'occupation à 99%. Le résultat de l'exercice 2019 est en bénéfice de CHF 193'360.

Les comptes 2019 sont approuvés par la majorité de la commission, moins une abstention (PDC).

#### **2.) Projet d'acquisition de la propriété sise à l'Av. des Crêts 6**

La Mairie propose à la commission l'acquisition de cette propriété dans le but de créer une liaison de mobilité douce entre le quartier des Crêts et les nouvelles constructions des Crêts. Le projet est de créer un passage, par exemple sous la forme d'une servitude de passage. Dans un deuxième temps, ce terrain pourrait être revendu, ou développé selon le modèle désiré par la commune puis revendu avec les constructions, ou encore vendu à un promoteur, ou pourquoi pas à une coopérative d'habitation. Le but est d'avoir une opération financière neutre, voire de réaliser un léger bénéfice.

Le risque qu'un promoteur achète cette propriété et qu'il ne soit plus possible de créer un passage inter-quartier motive ce projet.

Le prix d'achat est estimé par un expert à CHF 2'700'000.-, auquel il faut ajouter les frais d'acte et les honoraires.

La commission soutient le projet de la Mairie à l'unanimité et vous propose de faire de même.

#### **3.) Projet d'acquisition des terrains appartenant à l'Etat de Genève situés en zone sportive**

Dans le cadre du projet de construction de la Crèche et le réaménagement de la zone sportive, la Mairie souhaite devenir propriétaire des terrains appartenant actuellement à l'Etat et mis à la disposition de la commune sans contrepartie financière, afin d'avoir une situation nette et plus confortable.

L'Etat est d'accord de vendre ces parcelles au prix figurant dans leur bilan, soit un montant total de CHF 483'600. Une partie de ces parcelles sont utilisées par des privés, il est prévu de régulariser également la situation avec eux en leur proposant le rachat de ces quelques mètres.

La commission approuve à l'unanimité ce projet et vous propose de faire de même.